

Ville de  
Pont-Rouge



**AVIS PUBLIC**

**EXAMEN D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**CONCERNANT L'IMMEUBLE SUIVANT :**

**597, chemin du Bois-de-l'ail, lot numéro 4 009 825, Pont-Rouge**

Avis est par les présentes donné **QUE**:

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge statuera sur une (1) demande de dérogation mineure, au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le lundi 4 juillet 2016, à 19 h 30, au Centre communautaire, 2, rue de la Fabrique, à Pont-Rouge. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Le dossier est disponible pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

La dérogation mineure demandée pour le **597, chemin du Bois-de-l'ail, lot numéro 4 009 825**, à Pont-Rouge, est la suivante :

*« La nature et les effets de cette dérogation qui touchent le Règlement de lotissement no 497-2015 visent à autoriser la subdivision du lot numéro 4 009 825 afin de créer un lot d'une superficie de 2200,6 mètres carrés et ayant une profondeur moyenne de 40,27 mètres, alors que le règlement exige une superficie minimale de 3 000 mètres carrés et une profondeur minimale de 50 mètres. De plus, la ligne arrière du lot en question sera brisée alors que le règlement prévoit que les lots doivent avoir une forme régulière. »*

**DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 15<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN 2016.**

JOCELYNE LALIBERTÉ, GREFFIÈRE  
VILLE DE PONT-ROUGE